

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME
ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Révision allégée du PLU de la commune de Sinard approuvé le 17/09/2019

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	/
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	/

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Monsieur le maire, Christian Roux
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Christian ROUX Maire Mairie de Sinard 38650 SINARD 04.76.34.07.19 lemaire@sinard.fr

NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?	
<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<i>Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours</i> <i>Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours</i> SCOT RUG

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	PLU approuvé le 17/09/2019

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	692 hab. (recensement 2017)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	1000 ha
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	Evolution de la connaissance du risque entraînant une réduction de la protection édictée en raison des risques de nuisances sur environ 5 ha
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. <i>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet</i>	Les zones U et AU représentant 36 ha soit environ 4% du territoire de la commune, le reste se répartie entre des zones naturelles en premier temps et zones agricoles en second temps ⇒ La révision allégée n°1 n'entraîne aucune évolution de zonage règlementaire mais une évolution du zonage risque

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?	
<i>Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)</i>	
PADD non modifié via la procédure de révision allégée.	
Le PADD se décline en trois axes :	
1- Vivre ensemble et partager un cadre de vie de qualité	
2- Affirmer le centre bourg comme pôle principal de développement	
3- Conforter l'identité agricole, naturelle et villageoise	

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

La commune souhaite procéder à une révision allégée de son PLU afin de prendre en compte l'évolution de la carte des aléas du RTM dans son règlement écrit et graphique. En effet, une nouvelle étude du RTM de janvier 2021 amène à faire évoluer la connaissance du risque puisque les limites des zones G4/G3 et G2*/G1* évoluent.

L'évolution de la connaissance du risque du RTM a pour conséquence en termes de constructibilité :

- de rendre « constructible sous condition » des secteurs qui étaient au moment de l'approbation du PLU « inconstructibles » au titre des risques (passage du G1* au G1).
- de faire évoluer les règles d'exception à l'inconstructibilité de la zone G1*.

L'évolution de la carte des aléas, nécessite donc l'évolution du zonage risque du PLU, du règlement écrit, du rapport de présentation ainsi que de l'OAP concernée.

-

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Oui	Non	Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune concernée par les dispositions de la Loi Montagne. La révision allégée n°1 est compatible avec la Loi Montagne.
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NC
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SDAGE Rhône Méditerranée SAGE Drac Romanche
Autres :	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...			Communauté de Communes du Trièves

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone
Le secteur concerne le Sud Est de la commune Voir annexe 2 : localisation

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

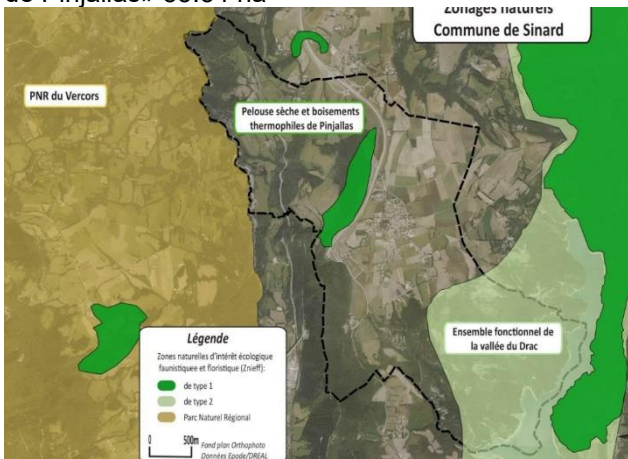
4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	Centre bourg dans un espace rural
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	La commune connaît une augmentation de sa population avec 1.4% de croissance annuelle de 2012 à 2017
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	La commune comprend 323 logements, L'évolution du zonage risque et du règlement écrit redonne de la constructibilité théorique puisque dans les faits cette révision ne permettra la construction que d'un nombre de logements très limité : Pour la zone anciennement inconstructible G1* qui devient constructible sous condition G1, elle ne concerne que des zones Ap (agricoles paysagère non constructibles), une zone Ub non densifiable, une zone UI à vocation de loisir (seuls les équipements liés aux activités sportives sont autorisés). Pour la zone concernée par G1* mais dont les règles d'exception sont assouplies, cela concerne une petite zone Ub (environ 1.6 ha) qui permettra de créer quelques logements.
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	26 logements
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	/
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	/
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	/
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ?	

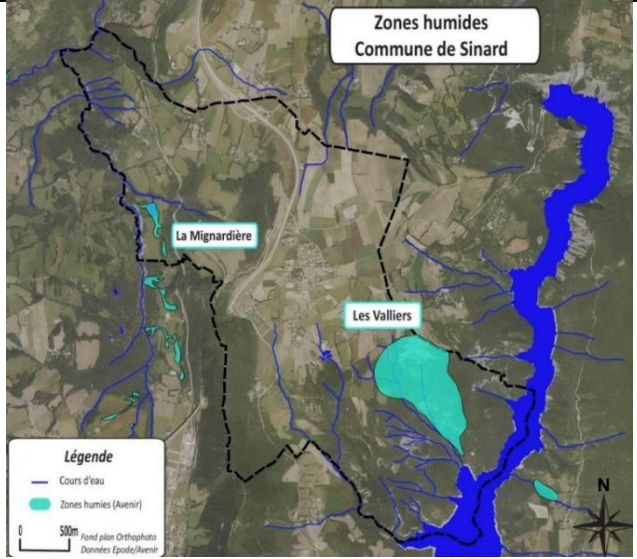
4.1 Présentation de votre projet	
Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre	
<i>Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :</i>	
<ol style="list-style-type: none"> 1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension 2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs 3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant 4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation 5. les objectifs de densité 6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN 	
Pour la zone concernée par G1*, les règles d'exception sont assouplies, pour autant l'objectif est de limiter la constructibilité de cette zone, aussi les exceptions (article 6 du règlement) et le glossaire (article 5 du règlement) vont en ce sens.	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	NC
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	NC
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	NC
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	NC
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	NC
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	X		Pas d'enjeu
Des espaces boisés ?		X	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?
<i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>			Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ?		X	
http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map			
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
<p>Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?</p> <p>http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>	X		<p>Znieff 2 « Ensemble fonctionnel de la vallée du Drac et de ses affluents à l'amont de Notre Dame de Commiers » 12 387 ha Znieff 1 « Pelouse sèche et boisements thermophiles de Pinjallas » 35.54 ha</p>  <p>La révision allégée n°1 n'impacte pas la protection liée aux ZNIEFF</p>
<p>Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?</p> <p>http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	
<p>Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?</p>	X		<p>2 zones humides de l'inventaire départemental : « La Mignardière » 2.65 ha et « Les Valliers » 61.62 ha</p>

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
			 <p>La révision allégée n°1 n'impacte pas la protection liée aux zones humides</p>
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html	X	X	La révision allégée n°1 n'impacte pas les cours d'eau
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques

Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?

Oui

Non

Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?

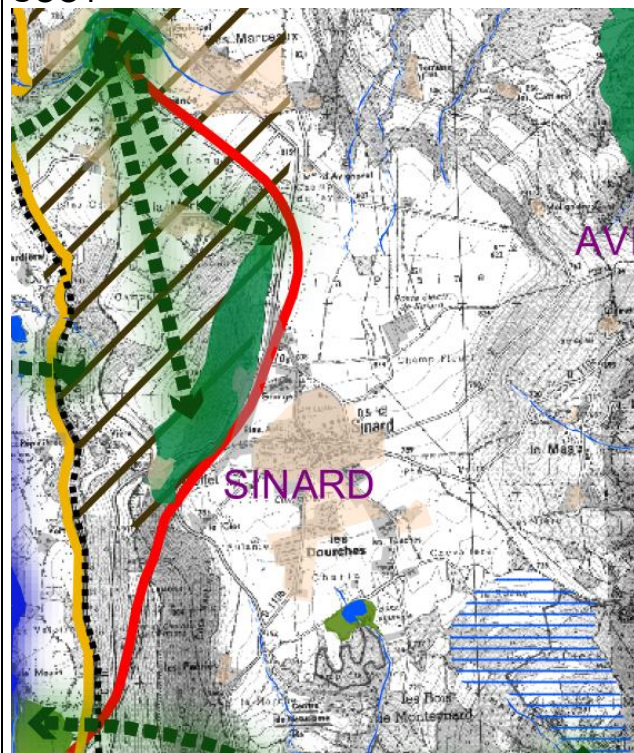
SRCE









Extrait de la carte des corridors écologiques

Source : SRCE

SCoT



4.4 Continuités écologiques

			<p>Trame verte</p> <p>Réservoirs de biodiversité pour préserver les richesses du territoire</p> <p> Réservoirs de biodiversité (reconnus par un statut de protection, de gestion ou d'inventaire national)</p> <p> Réservoirs de biodiversité complémentaires (enjeux de biodiversité identifiés par des expertises et inventaires locaux)</p> <p>Corridors pour assurer et garantir la fonctionnalité écologique du territoire</p> <p> Connexions naturelles d'intérêt écologique et/ou soumises à pression urbaine</p> <p> Périmètres de projet pour le maintien et la remise en bon état des continuités écologiques (ex: "Couloirs de vie")</p> <p>Trame bleue</p> <p> Zones humides identifiées par l'inventaire départemental (Avenir, 2010)</p> <p> Cours d'eau et tronçons de cours d'eau reconnus comme réservoirs de biodiversité</p> <p>La révision allégée n°1 du PLU n'impacte pas les protections environnementales du PLU</p>
<p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?</p> <p>http://carto.dataara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>	<p>Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles</p>		

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
<p>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</p> <p>Site classé ou projet de site classé ?</p> <p>http://carto.dataara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	NC
<p>Site inscrit ou projet de site inscrit ?</p> <p>http://carto.dataara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	NC
<p>Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?</p>		X	NC
<p>Éléments majeurs du patrimoine ?</p> <p>http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</p>		X	NC
<p>Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?</p>		X	NC
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
indirectement les points suivants ?			Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	X		La commune est concernée par un captage d'eau potable du Fond du Fau, le PLU reprend les périmètres de protection (immédiat, rapproché, éloigné), la révision allégée n°1 n'a pas d'impact sur ce sujet.
Autres captages prioritaires ?		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		Le PLU de 2019 prévoyait d'accueillir des logements correspondant à une croissance d'environ 0.5% soit une cinquantaine d'habitants supplémentaire soit environ 700 habitants, alors que le réseau est en capacité d'alimenter au maximum 900 habitants sur Sinard. La révision allégée n°1 n'a pas d'impact sur ce sujet.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/		X	Le projet de PLU de 2019 prévoyait que plus de 80% du développement communal se fasse au niveau du chef-lieu, cette zone est assainie par le lagunage naturel. La lagune a une capacité nominale de 633 équivalents habitants et aujourd'hui il y a environ 400 abonnés raccordés, la lagune a donc les capacités suffisantes pour accueillir les projets d'extension du PLU. La révision allégée n°1 n'a pas d'impact sur ce sujet.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?		X	Le PLU de 2019 a mis en place un zonage pluvial La révision allégée n°1 n'a pas d'impact sur ce sujet.
Complétez si nécessaire			
4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-		X	NC

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
durable.gouv.fr/recherche.php			
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DP T=63&carte=		X	NC
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	NC
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		La commune est soumise à plusieurs aléas : glissements, ravinement, ruissellements... Conformément à la méthodologie de la DDT 38, ils sont repris dans une carte risque dans les annexes du PLU. C'est l'évolution de la connaissance du risque qui nécessite cette révision allégée n°1 du PLU.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	Une canalisation de transport de matière dangereuse traverse la commune (TRANSALPES) elle fait l'objet d'une servitude. Le territoire de la commune est concerné par l'onde de submersion définie dans le cadre du plan particulier d'intervention (PPI) des barrages du Sautet et de St Pierre Cagnet. La révision allégée n°1 n'a pas d'impact sur ce sujet.
Nuisances ?		X	
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	Le territoire de la commune est concerné par l'arrêté préfectoral n° 2011-322-0005 du 18 novembre 2011. La révision allégée n°1 n'a pas d'impact sur ce sujet.
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		Oui (transisère) La révision allégée n°1 n'a pas d'impact sur ce sujet.
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?	X		La collectivité est concernée par le PPA de Grenoble. La révision allégée n°1 n'a pas d'impact sur ce sujet.

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X	La commune n'est pas identifiée comme une « commune sensible » dans le SRCAE. La révision allégée n°1 n'a pas d'impact sur ce sujet.
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

<p>Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :</p> <p>– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;</p> <p>– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)</p>		
Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 0 ci-jointe	<input type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input checked="" type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>

Notice de présentation de la révision allégée n°1

Annexe 0 : liste des personnes

Annexe 1 : zonage graphique PLU 2019

Annexe 2 : zonage risque PLU 2019

Annexe 1 : règlement écrit PLU 2019

Annexe 1 : rapport de présentation tome 2

Annexe 1 : Aléas RTM 2005

Annexe 2 : plan de localisation

Annexe 3 : alea RTM 2021 carte

annexe 3 alea RTM 2021_justification

Annexe 3 : projet de zonage risque-PLU 2021

Annexe 3 : projet de règlement écrit_PLU 2021

Annexe 3 : projet d'OAP PLU 2021

Annexe 3_ projet rapport_tome1_PLU 2021

Annexe 3 : projet de rapport de présentation tome 2_PLU 2021

Annexe 4 : délibération

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date :

Lieu :

NOM

PRENOM

SIGNATURE